



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE COORDINATEUR SSI
(SYSTEME DE SECURITE INCENDIE) RELATIF A
LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE SPORTIF
41-51 RUE DEFRANCE A VINCENNES**

**DÉCISION N° DM-23-348
EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 déléguant Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives à l'urbanisme, les grands travaux, l'habitat, et les travaux de construction, d'entretien et de maintenance des équipements publics.

CONSIDÉRANT le projet de la ville de Vincennes de construire un complexe sportif sis 41-51 rue DeFrance à Vincennes pour lequel il est nécessaire de désigner un coordinateur SSI.

CONSIDÉRANT l'offre du Cabinet Conseil Sécurité ALDRIN dont le siège social est situé 171 rue de la Fontaine 60123 Bonneuil en Valois, spécialisé en système de sécurité incendie.

D É C I D E

DE SIGNER un contrat avec le cabinet Conseil Sécurité ALDRIN représenté par Monsieur Fabrice Aldrin, dûment habilité à signer le contrat.

Le présent marché est d'un montant de 4 260,00 € HT (5 112,00 € TTC)

DE FAIRE FACE, à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230912-lmc1H11212H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/09/2023
Date de Publication : 13/09/2023